

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE
ANNEE SCOLAIRE 2019/2020
Lycées hors LP**

Article R421-37 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Le chef d'établissement, président	- Mme MARQUEZ	- Pas de suppléant
• L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints	- M. FONTAINE	- Pas de suppléant
• L'adjoint-gestionnaire de l'établissement	- Mme LAGEISTE	- Pas de suppléant
Un représentant de la collectivité de rattachement ou de l'entité	- Mme DELEPAULE	- Mme ROYER
• Trois représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	- Mme DA SILVA - Mme JEZEQUEL - M. THOMAS	- Mme CHOPIN - -
• Un représentant élu des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé	- Mme DEON	-
• Deux représentants élus des parents d'élèves	- Mme JULLIEN - M. BENSADON	- M. ABIDI - Mme ROSI
• Deux représentant élus des élèves	- Mlle DEFLEUR C. (1G6) - Mlle BENGHERNOUT (TS3)	- Mlle MATAGNE (1G2) - Mlle CHINTE (TES1)